

Jean-Marc SALANNE

DIPLOMÉ E.S.I.S.C.B.  
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ETAT  
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ESPACE RIVE GAUCHE  
99, ALLÉES MARINES  
64100 BAYONNE  
TÉL. 05 59 52.81.62  
FAX 05 59 63 92.89  
E-MAIL : [areco.jms@wanadoo.fr](mailto:areco.jms@wanadoo.fr)

**OFFICE DE TOURISME DE CAMBO-LES-BAINS**  
**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**

**Siège Social**  
**Avenue de la Mairie**  
**64250 – CAMBO-LES-BAINS**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Jean-Marc SALANNE

DIPLOMÉ e s.l.s.c.a  
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ETAT  
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ESPACE RIVE GAUCHE  
66, ALLEES MARINES  
64100 BAYONNE  
TÉL. 05 59 52 81 82  
FAX 05 59 63 92 89  
E-MAIL : [bjrc@wanadoo.fr](mailto:bjrc@wanadoo.fr)

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames,  
Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association **OFFICE DU TOURISME DE CAMBO-LES-BAINS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ***I - Opinion sur les comptes annuels***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



**COMPTES ANNUELS**

**2016**

**Période du 01/01/2016 au 31/12/2016**

Comptes annuels



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 063	4 063		1 221
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	41 015	26 400	14 615	1 546
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>45 078</b>	<b>30 462</b>	<b>14 615</b>	<b>2 768</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 059		9 059	8 533
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	2 888		2 888	
Autres créances	16 660		16 660	5 669
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	95 049		95 049	97 237
Charges constatées d'avance (3)	6 600		6 600	5 285
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>130 256</b>		<b>130 256</b>	<b>116 725</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>175 333</b>	<b>30 462</b>	<b>144 871</b>	<b>119 492</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



## Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	79 434	79 434
Report à nouveau	4 299	-11 215
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-10 046</b>	<b>15 514</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>73 687</b>	<b>83 732</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		89
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 542	11 751
Dettes fiscales et sociales	45 466	20 205
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 176	3 715
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>71 184</b>	<b>35 760</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>144 871</b>	<b>119 492</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

71 184

35 760

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

89

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises	17 170	26 399
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	123 465	109 466
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>140 635</b>	<b>135 865</b>
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>6 663</i>	<i>6 140</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	192 305	180 539
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	10 426	6 564
Autres produits	3 846	112
<b>Total I</b>	<b>347 212</b>	<b>323 081</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises	10 709	27 701
Variations de stock	-526	-8 257
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	102 810	81 597
Impôts, taxes et versements assimilés	1 909	1 832
Salaires et traitements	176 309	146 395
Charges sociales	61 396	55 190
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 504	1 967
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	130	1 322
<b>Total II</b>	<b>356 242</b>	<b>307 747</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-9 030</b>	<b>15 333</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée III</b>		
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré IV</b>		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	164	198
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>	<b>164</b>	<b>198</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>	<b>164</b>	<b>198</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>164</b>	<b>198</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-8 866</b>	<b>15 531</b>



## Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	10	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>10</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	1 190	17
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>1 190</b>	<b>17</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-1 180</b>	<b>-17</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>347 386</b>	<b>323 278</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>357 432</b>	<b>307 764</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-10 046</b>	<b>15 514</b>

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées



**COMPTES ANNUELS**

**2016**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe





## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS OFFICE TOURISME CAMBO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 144 871 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 10 046 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 3 120 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



## Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Suite au dépassement du seuil des activités lucratives, l'association se trouve en partie fiscalisée et il a donc fallu créer en comptabilité deux secteurs d'activité, le secteur public non fiscalisé et le secteur commercial qui devient fiscalisé et est assujéti à la TVA



## Autres informations

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



## ***II - Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## ***III - Vérifications spécifiques***

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bayonne,

Le 4 décembre 2017



Jean-Marc SALANNE  
Commissaire aux Comptes